



Déclaration de la CGT au CSE du mardi 22 juin 2021

## LE CHOIX DE LA PRÉCARITÉ RATTRAPE LA RÉPUBLIQUE

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les élu-e-s,

Depuis le 16 juin dernier, la société Adrexo fait la une des médias au sujet de la distribution des plis électoraux et la classe politique ne se gêne pas pour se déchaîner sur l'entreprise et ses salariés en se gardant bien d'occulter sa responsabilité dans ce gâchis venu entacher ce rendez-vous nécessaire à la vie de notre démocratie.

En lançant un appel d'offre pour la distribution de la propagande électorale, l'État a-t-il suffisamment insisté sur les moyens à mettre en œuvre pour la réalisation de cette mission et sur l'environnement social nécessaire à une qualité de diffusion suffisante ? Découvre-t-on seulement aujourd'hui les mauvaises conditions de travail au sein du groupe Hopps et la précarité savamment entretenue par la direction, subie par les distributeurs chez Adrexo ?

La CGT n'a jamais cessé de dénoncer l'existence du duopole Adrexo/Mediapost au sein de la branche de la distribution directe et les conséquences catastrophiques de la concurrence mortifère que se livrent ces deux entreprises. Elle continue d'affirmer que les salariés ne sont en rien responsables de cette « *défaillance inacceptable du service public national des élections* » comme se plaisent à la nommer l'Association des Maires de France et l'Assemblée des départements de France et Régions de France.

**C'est bien la politique libérale de nos gouvernants poussée à l'extrême qui est seule responsable de cette situation !**

Le Ministre de l'intérieur a déjà été interpellé par le Sénat sur cette affaire et il serait même question, après ces élections, de lancer un nouvel appel d'offre. Quelles seront les conséquences d'une perte possible de ce marché pour les salariés de l'entreprise ? Victimes depuis des mois des mauvais choix de gestions de leur employeur, ils sont déjà pénalisés car souvent payés en retard et avec des erreurs importantes sur le décompte de leur temps de travail. Devraient-ils s'inquiéter maintenant sur le maintien de leur emploi ?

S'il est évident que l'État doit sanctionner la société Adrexo pour ses manquements dans la réalisation de cette mission d'intérêt public, il doit aussi s'interroger sur les milliers d'emplois en jeu suite à ses arbitrages. Il serait temps que le gouvernement et les pouvoirs publics s'inquiètent de la paupérisation du secteur de la distribution directe en France.

La CGT demande que la direction prenne enfin en compte les revendications des salariés portées par les organisations syndicales et, dans l'attente de cette prise de conscience salutaire pour tous, elle continuera à défendre l'honneur et les intérêts des travailleurs qui souffrent quotidiennement dans la réalisation de leurs missions, quelques soient les conditions climatiques et les moyens qui leur sont donnés.

Montreuil, le 21 juin 2021